

Réouverture des piscines aux scolaires

Par décret du 19 mars dernier, l'État a décidé de rouvrir les piscines aux scolaires.

L'intérêt pédagogique, tout comme celui de prévenir les risques de noyade, n'échappent à personne, mais **à l'heure d'une contagiosité toujours plus importante et d'un nombre de malades exponentiel**, à l'heure où l'on entend que les enseignants doivent pouvoir être vaccinés en priorité, il est absolument nécessaire de :

Renforcer la sécurité des EAPS Aquatiques

L'intervention pédagogique est collective ET individuelle. Enseigner les gestes et réflexes à acquérir, remettre un jeune enfant en équilibre ou en surface, accompagner l'immersion de la tête auprès de jeunes enfants anxieux voire paniqués, etc. ne se pratique pas à distance.

Le métier de Maître Nageur Sauveteur implique une hyper-proximité qui expose à un risque accru, même s'il y a du chlore dans l'eau.

La CFTC appelle la DJS à doter les EAPS aquatiques de masques FFP2 afin de leur garantir une protection suffisante

Vous vous interrogez sur vos droits ? Vous souhaitez pouvoir être entendus ?
L'écoute et l'accompagnement sont les bases même de notre engagement syndical :

N'hésitez pas !

CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS CFTC